Ville de
Montauban

ARRETE N° ASSEMBLEES/2022/176

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE -MONSIEUR INFANTI

Le Maire de la Ville de Montauban ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Robert INFANTI, Conseiller Municipal, est délégué pour célébrer le mariage :

Samedi 10 Décembre 2022

11heures00 : Eric SAUBIAC et Marie-Agnès ZAHOURI

ARTICLE 2° : Le présent arrêté sera inscrit sur le registre des actes administratifs de la Ville de Montauban.

Fait à Montauban, le 25 novembre 2022

Le Maire,
Brigitte BAREGES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le : 06 DEC. 2022
De sa publication et/ou notification le : 06 DEC. 2022

Mairie de Montauban – BP 764 82013 Montauban cedex
Tél. 05.63.22.12.00 – contact@ville-montauban.fr
www.montauban.com